

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2018

NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 851)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 234

présenté par
M. Djebbari

ARTICLE 2 QUINQUIES

À l'alinéa 4, après le mot :

« ferroviaire »,

insérer les mots :

« de voyageurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.